



# Mesure à lecture directe du taux de CO<sub>2</sub> dans l'air intérieur dans la réglementation française

Version 5 du 10.01.2023 - nousaerons.fr



<sup>1</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000024912670/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000024912670/)

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025105291>

<sup>3</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046830005>

<sup>4</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032630331/>



# AÉRO-SCORE

Renouvellement de l'air pour les crèches et les écoles



Plus d'info.



## Excellent

Taux de CO<sub>2</sub> < 600 ppm



## Satisfaisant

600 ppm < Taux de CO<sub>2</sub> < 800 ppm



## Moyen

800 ppm < Taux de CO<sub>2</sub> < 1000 ppm



## Médiocre

1000 ppm < Taux de CO<sub>2</sub> < 1500 ppm



## Insuffisant

Taux de CO<sub>2</sub> > 1500 ppm



Code de l'environnement via l'arrêté du 27/12/2022 : « le dépassement de cette valeur implique des actions permettant de revenir à une qualité de renouvellement de l'air satisfaisante. »

Code de l'environnement via l'arrêté du 27/12/2022 : « le dépassement de cette valeur conduit à engager dans les plus brefs délais des actions permettant d'agir sur les causes du dépassement et de revenir à une qualité de renouvellement de l'air satisfaisante. »



# AÉRO-SCORE

Renouvellement de l'air pour les crèches et les écoles



## Excellent

Taux de CO<sub>2</sub> < 600 ppm



## Satisfaisant

600 ppm < Taux de CO<sub>2</sub> < 800 ppm



## Moyen

800 ppm < Taux de CO<sub>2</sub> < 1000 ppm



## Médiocre

1000 ppm < Taux de CO<sub>2</sub> < 1500 ppm



## Insuffisant

Taux de CO<sub>2</sub> > 1500 ppm

